

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2032

30 octobre 2006

SOMMAIRE

Ahlers International S.A., Luxembourg	97508	Mettle Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg-Kirch-berg	97506
Arbo Holding S.A., Luxembourg	97518	MIH, S.à r.l., Luxembourg	97515
Arbo Holding S.A., Luxembourg	97518	Multilux Media S.A., Luxembourg	97502
BRE/Europe, S.à r.l., Luxembourg	97511	N. Folschette, S.à r.l., Kockelscheuer	97509
BRE/Europe, S.à r.l., Luxembourg	97515	New Star Global Property Management (Luxembourg Two), S.à r.l., Luxembourg	97529
Cap Holding S.A., Luxembourg	97531	New Star Global Property Management (Luxembourg Two), S.à r.l., Luxembourg	97531
Carmine Investments Holding S.A., Luxembourg .	97531	Noble International S.A., Luxembourg	97518
Cassidy S.A., Luxembourg	97529	Non Solo Vino, Nët Nëmmen Wäin, S.à r.l., Diekirch	97494
Cedinvest Holding S.A., Luxembourg	97501	Novuspharma Invest NV, S.à r.l., Luxembourg . .	97515
Chandi Investment S.A., Luxembourg	97525	O' International S.A., Luxembourg	97522
Cybele International, S.à r.l., Luxembourg	97510	OIH Environnement Holdings Europe, S.à r.l., Luxembourg	97532
Cybele International, S.à r.l., Luxembourg	97510	Pasea S.A., Luxembourg	97524
Cybele International, S.à r.l., Luxembourg	97510	Pfizer Holdings International Luxembourg (PHIL), S.à r.l., Luxembourg	97495
Duckfin International S.A., Luxembourg	97525	Pfizer Luxco Holdings, S.à r.l., Luxembourg	97498
F.L.C.B. S.A., F.L.C.B. Affrètement, Doncols	97496	Pfizer Luxco Holdings, S.à r.l., Luxembourg	97498
F.L.C.B. S.A., F.L.C.B. Affrètement, Doncols	97497	Porter S.A., Luxembourg	97525
(De) Feijter Associates S.A., Luxembourg	97526	Portfolio Multi-Manager Fund, Sicav, Luxembourg	97492
G.M.I. S.A., General Maintenance Industrielle S.A., Bergem	97519	Portfolio Multi-Manager Fund, Sicav, Luxembourg	97492
Graphin S.A., Luxembourg	97519	Redlux International S.A., Luxembourg	97524
Hyperion International S.A., Luxembourg	97525	Regenbogenzwei S.A., Luxembourg	97525
IGEFI Group, S.à r.l., Strassen	97502	Reiss Holding S.A., Luxembourg	97510
Imacorp Business Centre S.A., Luxembourg	97509	Richards & Associates S.A., Luxembourg	97498
Imacorp Business Centre S.A., Luxembourg	97509	Sabala Investment S.A., Luxembourg	97518
Immobilière de Warken S.A., Mersch	97491	Simply the Best, S.à r.l., Luxembourg	97505
Inter Mega S.A.H., Luxembourg	97519	Soft S.A., Luxembourg	97493
JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l., Luxembourg	97503	Teramo Holding S.A., Luxembourg	97490
JPMP GCO Equity Investments, S.à r.l., Luxembourg	97505	Thésée, Sicav, Luxembourg	97490
Kubsys S.A., Dudelange	97503	Universal Display S.A., Luxembourg	97524
Lazare S.A., Luxembourg	97511	Vernesse Investment S.A., Luxembourg	97524
Lazare S.A., Luxembourg	97511	Voet & Co, S.à r.l., Bertrange	97524
Liberty Holding, S.à r.l., Luxembourg	97518	WP FlexPack Holdings, S.à r.l., Luxembourg	97526
Luxding Holding S.A., Luxembourg	97509	WP FlexPack Holdings, S.à r.l., Luxembourg	97529
Luxding Holding S.A., Luxembourg	97509	Zean Investments, S.à r.l., Luxembourg	97508
M.S.A. International S.A., Senningerberg	97497		
Macarena S.A., Luxembourg	97493		
MCR S.A., Luxembourg	97505		

97490

THESEE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 69.259.

—
DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 août 2006

L'an deux mille six, le onze août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable THESEE, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer,

mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69.259.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Alexandra Dimitrijevic, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Antoinette Farese, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emmanuelle Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'exposer l'Ordre du Jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que la SICAV a définitivement cessé d'exister et prononce la clôture de la liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Signé: A. Dimitrijevic, A. Farese, E. Schneider, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, vol. 154S, fol. 99, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2006.

P. Decker.

(092856.3/206/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

TERAMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.693.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2006

- Les démissions de Monsieur Serge Krancenblum, de Monsieur Jean-Paul Reiland et de Monsieur Alain Renard sont acceptées.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 3 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

TERAMO HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096611.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

IMMOBILIERE DE WARKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.277.

L'an deux mille six, le sept août.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en remplacement de Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück, légalement empêché, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme IMMOBILIERE DE WARKEN S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri (matr. 1998 2215 199),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 66.277,

constituée aux termes d'un acte de scission définitive, reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 septembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 1998, volume 837, folio 7, case 2, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 843 du 19 novembre 1998.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Michèle Detaille, directrice de société, demeurant à B-6640 Vaux-sur-Sûre.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Armand Bastendorff, employé privé, demeurant à Boulaide, et comme scrutateur Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignées sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Qu'il existe actuellement trente et une (31) actions et qu'il résulte de la liste de présence que les détenteurs des actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de son siège actuel vers Mersch, et adaptation afférente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2) Nomination de nouveaux administrateurs;

3) Décharge à donner aux administrateurs sortants;

4) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;

5) Décharge à donner au commissaire aux comptes sortant;

6) Etablissement du siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à Mersch.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le siège social est établi à Mersch.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateurs de la société pour une durée de six ans:

1) Monsieur Nico Arend, administrateur de société, demeurant à Luxembourg;

2) Monsieur Carlo Fischbach, commerçant, demeurant à Strassen;

3) Madame Sylvie Hansen, employée privée, épouse de Monsieur René Winkin, demeurant à Doncols.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge avec effet immédiat aux anciens administrateurs, à savoir:

1) Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri;

2) Monsieur Philippe Richelle, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri;

3) Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes la société AREND ET PARTNERS, S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge à la société HRT REVISION, S.à r.l., en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, dont le mandat expire avec effet immédiat.

97492

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11.30 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Detaille, A. Bastendorff, N. Arend, L. Grethen.

Enregistré à Diekirch, le 8 août 2006, vol. 618, fol. 77, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 11 août 2006.

P. Probst.

Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 23 janvier 2003 portant exécution de la loi du 19 décembre 2002, concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises,

le notaire instrumentaire déclare en nom des parties que les adresses privée ou professionnelle sont les suivantes:

- Monsieur Pierre Hoffmann, demeurant à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri;
- Monsieur Philippe Richelle, demeurant à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri;
- Monsieur Romain Thillens, demeurant à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri;
- Monsieur Nico Arend, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;
- Monsieur Carlo Fischbach, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls;
- Madame Sylvie Hansen, épouse Winkin, demeurant à L-9647 Doncols, 28, Duerfstrooss;
- HRT REVISION, S.à r.l., avec siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri;
- AREND ET PARTNERS, S.à r.l., avec siège à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

Ettelbrück, le 6 septembre 2006.

P. Probst.

(995458.3/4917/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 septembre 2006.

PORTFOLIO MULTI-MANAGER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.872.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2006

Après délibération, il a été décidé à l'unanimité des voix:

1. L'Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Carlo Henriksen, demeurant professionnellement à Plantin en Moretuslei, 295, B-2140 Anvers,

Monsieur Eddy Verlodt, demeurant professionnellement à Plantin en Moretuslei, 295, B-2140 Anvers,

Monsieur Philippe Havaux, demeurant professionnellement à route d'Arlon, 287, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à route d'Arlon, 287, L-1150 Luxembourg.

2. L'assemblée a renouvelé le mandat de la société DETOITTE S.A., dont le siège social est situé à rue de Neudorf, 560, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises de la Société.

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094263.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

PORTFOLIO MULTI-MANAGER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.872.

Les comptes annuels au 31 mars 2006, enregistrés à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07094, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature.

(094268.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

97493

MACARENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 114, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 98.238.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 août 2006 que:

- Les sociétés LAYCA (MANAGEMENT) S.A., NUTAN (MANAGEMENT) S.A. et NAIRE (MANAGEMENT) S.A., ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommés administrateurs avec effet immédiat, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2006:

* M. Philippe Haquenne, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

* M. Cédric Bauer, né le 7 novembre 1973, à Paris (France), ayant son adresse professionnelle 203, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris;

* Mlle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

- La société SHAPBURG LIMITED a démissionné de son mandat de commissaire avec effet immédiat;

- La société PARFININDUS, S.à r.l., ayant son siège social 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.469, a été nommée commissaire avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale du 31 décembre 2006;

- Le siège de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour MACARENA S.A.

D. Marliani

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08963. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094233.6//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

SOFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 98.239.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 août 2006 que:

- Les sociétés LAYCA (MANAGEMENT) S.A., NUTAN (MANAGEMENT) S.A. et NAIRE (MANAGEMENT) S.A., ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommés administrateurs avec effet immédiat, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2006:

* M. Philippe Haquenne, né le 15 janvier 1948 à Mons (Belgique), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

* M. Cédric Bauer, né le 7 novembre 1973, à Paris (France), ayant son adresse professionnelle 203, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris;

* Mlle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

- La société SHAPBURG LIMITED a démissionné de son mandat de commissaire avec effet immédiat;

- La société PARFININDUS, S.à r.l., ayant son siège social 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.469, a été nommée commissaire avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale du 31 décembre 2006;

- Le siège de la société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour SOFT S.A.

D. Marliani

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08966. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094235.6//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2006.

NON SOLO VINO, NËT NËMMEN WÄIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 77-79, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 118.998.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente août.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Monsieur Francesco Topputi, restaurateur, né à Turi/Bari (Italie), le 21 décembre 1962, demeurant à L-9169 Erpeldange, 48E, rue Laduno;

2. Madame Angela Moschetti, employée privée, née à Putignano (Italie), le 1^{er} septembre 1970, matricule n° 1970 09 01 168, demeurant à L-9147 Erpeldange/Ettelbrück, 48E, rue Laduno;

3. Monsieur Charles Steichen, avocat, né à Ettelbrück, le 25 janvier 1978, matricule n° 1978 01 25 198, demeurant à L-9265 Diekirch, 2, rue du Palais.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce d'articles d'épicerie et d'accessoires, ainsi que l'achat et la vente et le commerce en gros et en détail de boissons alcooliques et non alcooliques et alimentations générales.

Elle a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de petite restauration.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de NON SOLO VINO, NËT NËMMEN WÄIN, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Diekirch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Francesco Topputi, prénommé, cinquante-cinq parts sociales	55
2. Madame Angela Moschetti, prénommée, quarante parts sociales	40
3. Monsieur Charles Steichen, prénommé, cinq parts sociales	5
Total: cent (100) parts sociales	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associées, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérante technique Madame Angela Moschetti, prénommée.

L'assemblée nomme gérant administratif Monsieur Francesco Topputi, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

Le siège social est établi à L-9233 Diekirch, 77-79, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Topputi, A. Moschetti, Ch. Steichen, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2006, vol. 618, fol. 84, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 septembre 2006.

F. Unsen.

(997136.3/234/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 septembre 2006.

PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.672.099.350,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 93.646.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des associés, du 31 août 2006, a décidé d'accepter la démission de Guy Kersch en qualité de gérant de la Société et de nommer M. Louis Meert gérant de la société avec effet au 31 août 2006.

Le Conseil de gérance sera composé comme suit, à compter du 31 août 2006:

- M. Philip Kerstein, né à Marburg (D), le 26 janvier 1947, demeurant à Lawrence, New York, USA;

- M. David Reid, né à Chelmsford (UK), le 16 janvier 1951, demeurant à New York, USA;

- Mme Susan Webb, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, demeurant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6; et

- M. Louis Meert, né à Etterbeek (Belgique) le 6 septembre 1947, demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, Rond Point de la Foire, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l.

S. Latour

Proxy-holder

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096617.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

F.L.C.B. S.A., F.L.C.B. AFFRETEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R. C. Luxembourg B 110.642.

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F.L.C.B. AFFRETEMENT S.A., en agrégé F.L.C.B. S.A. dont le siège social est à L-9647 Doncols, 36 Bohey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 133 du 19 janvier 2006,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 110.642.

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Libotte, administrateur de sociétés, né à Rocourt (B), le 19 août 1968, domicilié à B-6941 Tohogne (Durbuy), Tour, 20,

qui désigne comme secrétaire Madame Julie Felix, employée, demeurant à B-5300 Andenne, 11, rue de la Déportation.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Murielle Fromont, employée privée, demeurant à B-6800 Saint-Pierre, 85, Dessous la Ville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. L'ajout d'un nouvel alinéa à l'objet social et la modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'activité de commissionnaire de transport, la logistique de transport et le conseil et l'assistance en ces matières ainsi que la participation dans le capital social de différentes sociétés, la gestion des sociétés, la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société a également pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport national et international de marchandises par route.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations convertibles ou non et de toutes autres reconnaissances de dettes, à des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières financières ou industrielles, commerciales, rattachées directement ou indirectement à son objet social et pourra avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

2. Révocation d'un administrateur

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que cinquante pour cent (50%) du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, suite à deux publications faites les 14 et 21 juillet 2006 dans le journal «Journal», ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant cinquante pour cent (50%) du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'objet social et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'activité de commissionnaire de transport, la logistique de transport et le conseil et l'assistance en ces matières ainsi que la participation dans le capital social de différentes sociétés, la gestion des sociétés, la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes

autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société a également pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport national et international de marchandises par route.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations convertibles ou non et de toutes autres reconnaissances de dettes, à des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières financières ou industrielles, commerciales, rattachées directement ou indirectement à son objet social et pourra avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Christophe Cortenraedt des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

L'assemblée lui accorde décharge pour l'exécution des mandats.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.45 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J.-P. Libotte, J. Félix, M. Fromont, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 août 2006, vol. 320, fol. 35, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 septembre 2006.

A. Holtz.

(997176.3/2724/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 septembre 2006.

F.L.C.B. S.A., F.L.C.B. AFFRETEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R. C. Luxembourg B 110.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 septembre 2006.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(997178.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 septembre 2006.

M.S.A. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Zone Industrielle Breedewues.

R. C. Luxembourg B 60.618.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(096818.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

PFIZER LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 458.545.050,-

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 98.684.

EXTRAIT

Le conseil de gérance de PFIZER LUXCO HOLDINGS, S.à r.l. a décidé, conformément à l'article 14 des statuts de la Société, par une résolution circulaire du 31 août 2006, d'accepter la démission de Guy Kersch de ses fonctions de délégué à la gestion journalière et de nommer Louis Meert en qualité de fondé de pouvoir («Managing Director») en charge de la gestion journalière de la Société et de l'autoriser à contracter des emprunts et engager des dépenses jusqu'à USD 50.000,- selon les besoins de la Société, avec effet au 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER LUXCO HOLDINGS, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00109. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(096621.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

PFIZER LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 458.545.050,-

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 98.684.

EXTRAIT

L'associé unique a pris acte, le 31 août 2006, de la démission de Guy Kersch en qualité de gérant de la Société et a décidé de nommer M. Louis Meert gérant de la société avec effet au 31 août 2006.

Le Conseil de gérance sera composé comme suit, à compter du 31 août 2006:

- M. Philip Kerstein, né à Marburg (D), le 26 janvier 1947, demeurant à Lawrence, New York, USA;

- M. David Reid, né à Chelmsford (UK), le 16 janvier 1951, demeurant à New York, USA;

- Mme Susan Webb, née à Dublin (Irlande), le 23 janvier 1958, demeurant au 28 Merton Road, Rathmines, Dublin 6; et

- M. Louis Meert, né à Etterbeek (Belgique) le 6 septembre 1947, demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, Rond Point de la Foire, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PFIZER LUXCO HOLDINGS, S.à r.l.

S. Latour

Proxy-holder

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00127. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(096615.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

RICHARDS & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 24.337.

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RICHARDS & ASSOCIATES S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 24.337, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 7 mai 1986, publié au Mémorial C numéro 222 du 6 août 1986,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 7 juin 1988, publié au Mémorial C numéro 230 du 27 août 1988;

- en date du 22 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 104 du 29 février 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jessica Meyrath-Glodt, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Adoption pour les actions de la forme nominative.
- 2.- Nouvelle répartition des actions représentatives du capital social.
- 3.- Refonte des statuts.
- 4.- Nominations statutaires.
- 5.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur François Cann à la fonction d'administrateur-délégué.
- 6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution préliminaire

L'associée unique constate qu'en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital social en euros le capital de la société s'élève actuellement à trois cent trois mille six cent soixante-neuf virgule cinquante-sept euros (303.669,57 EUR), représenté par mille deux cent vingt-cinq (1.225) actions sans désignation de valeur nominale.

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter pour les actions la forme nominative.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les mille deux cent vingt-cinq (1.225) actions représentatives du capital social se répartissent actuellement comme suit:

1.- Monsieur François Cann, directeur de société, demeurant à F-29217 Plougonvelin, 68, rue de Lesminly (France), six cent vingt-trois actions	623
2.- Monsieur Gérard Bentzmann, président de société, demeurant à F-77500 Chelles, 11, rue Alphonse Bordeaux, trois cent et une actions.	301
3.- Monsieur Marcel Dudkiewicz, consultant, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue Fort Elisabeth, trois cent et une actions	301
Total: mille deux cent vingt-cinq actions.	1.225

Inscription au registre des actionnaires

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la société pour procéder à l'annulation des titres au porteur et à l'inscription de la nouvelle répartition des actions, objets des présentes, dans le registre des actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'adopter pour la société des statuts en langue française, tout en gardant le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, et de procéder en conséquence à une refonte des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe par la présente une société anonyme holding de droit luxembourgeois sous la dénomination de RICHARDS & ASSOCIATES S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent trois mille six cent soixante-neuf virgule cinquante-sept euros (303.669,57 EUR), représenté par mille deux cent vingt-cinq (1.225) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs, à savoir Messieurs Philippe Van Oekel, Pierre Fabry et Marcel Dudkiewicz et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration qui se composera dès lors comme suit:

- a) Monsieur François Cann, directeur de société, né à Chatou (France), le 22 juin 1954, demeurant à F-29217 Plougonvelin, 68, rue de Lesminily (France);
- b) Monsieur Gérard Bentzmann, président de société, né à Paris (France), le 16 mai 1947, demeurant à F-77500 Chelles, 11, rue Alphonse Bordeau (France);
- c) Monsieur Marcel Dudkiewicz, consultant, né à Paris (France), le 9 juin 1947, demeurant à L-1463 Luxembourg, 29, rue Fort Elisabeth.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Sixième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer François Cann, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur François Cann, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Meyrath-Glodt, A. Thill, Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 août 2006, vol. 537, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(095764.3/231/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

CEDINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.192.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2006

- Messieurs François Mesenburg et Jean-Robert Bartolini ne se représentent pas aux suffrages.

- Les sociétés LOUV, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées en tant que nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le mandat de Monsieur Jacques Thorn, administrateur de sociétés, demeurant au 239, rue de Luxembourg, B.P. 12, L-8005 Bertrange est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

CEDINVEST HOLDING S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096686.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

97502

IGEFI GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.
R. C. Luxembourg B 110.897.

Extrait du contrat de cession de parts sociales daté au 2 juin 2006

(...)

Il résulte du contrat de cession de parts sociales daté et signé le 2 juin 2006 que:

- Madame Ta Van domiciliée 3, Chemin des Grands Champs à CH-1299 Crans-lès-Celigny a cédé 350 parts sociales de IGEFI GROUP, S.à r.l. 7, rue des Primeurs à L-2361 Strassen à la société anonyme SUMMIT FSW, avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg,

et que:

- Monsieur Bertyl Rouveure domicilié 3, Chemin des Grands Champs à CH-1299 Crans-lès-Celigny a cédé 150 parts sociales de IGEFI GROUP, S.à r.l. 7, rue des Primeurs à L-2361 Strassen à la société anonyme SUMMIT FSW, avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg.

En conséquence les 500 parts sociales qui constituent le capital social de IGEFI GROUP, S.à r.l. sont détenues par SUMMIT FSW S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096627.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

MULTILUX MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 93.508.

EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 31 juillet 2006 que:

Remplacement d'administrateurs:

En remplacement de:

- Monsieur Joseph Mayor,
- Monsieur Fabio Mazzoni,
- Madame Laera-Schmitt.

Ont été nommés en qualité d'administrateurs:

- Monsieur Mads Braemer-Jensen ayant pour adresse 20/7 ulitsa Chaplygina, 4th floor, 103062 Moscou a été nommé au poste d'administrateur avec effet au 31 juillet 2006. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2012;

- Monsieur E. Clive Anderson ayant pour adresse 203 East 72nd Street, New York, NY 10021-4567, U.S.A. a été nommé au poste d'administrateur avec effet au 31 juillet 2006. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2012;

- Madame Maria Kastritsa ayant pour adresse 6 Nevsky Prospect, 191186 St Petersburg, Russian Federation a été nommé au poste d'administrateur avec effet au 31 juillet 2006. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Le conseil d'administration est donc composé ainsi:

- Monsieur Mads Braemer-Jensen,
- Monsieur E. Clive Anderson,
- Madame Maria Kastritsa.

Transfert du siège social:

- Le siège social de la société a été transféré de 9B, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à compter du 1^{er} juin 2006.

Remplacement de commissaire:

- La société FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE, S.à r.l., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 60.219, a été nommée en qualité de commissaire à compter du 31 juillet 2006 en remplacement de WOOD, APPLETON, OVLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., 9B, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 74.623. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06168. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096757.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

KUBSYS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 104.308.

Assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2006

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- l'adresse de la société est à L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2006.

L. Busser / G. Busser / M. Busser.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096742.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

JPMP GCO EQUITY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital : EUR 12,500.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 111.672.

In the year two thousand and six, on the eighth day of August.

Before Us, Maître André Jean Joseph Schwachtgen, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JPMP GCO EQUITY INVESTORS, L.P., a Cayman Islands limited partnership, having its address at c/o Walkers SPV Limited Walker House P.O. Box 908GT George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 6, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. JPMP GCO EQUITY INVESTORS, L.P., is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name JPMP GCO EQUITY INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 111.672 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on October 25, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 355 of February 17, 2006.

II. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 7.1, 8.2, 9.4 and 10 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several managers of Class A and one or several managers of Class B. The manager(s) need not to be shareholder(s).

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the sole manager, or if there are more than one manager, by any manager of any Class of the Company, acting individually, but with the exception of powers to operate any bank account of the Company in Luxembourg or elsewhere which require the joint signatures of one manager of Class A and one manager of Class B of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager of any Class as his proxy. Such proxyholder shall vote and represent the same manager Class as the manager appointing him as his proxy.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the single signature of any manager of any Class of the Company, with the exception of powers to operate any bank account of the Company in Luxembourg or elsewhere which require the joint signatures of one manager of Class A and one manager of Class B of the Company. The Company may also be bound towards third parties by the single or joint signatures of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the appointment, for an indefinite period, of Mr Patrice Gallasin, Mr Bart Zech, Mr Jeffrey T. Maier, Mr Scott Kraemer and Mr Fred Klopfer, who, until now, were managers of the Company, as managers of Class A and managers of Class B of the Company as follows:

- a) Managers of Class A:
 - Mr Patrice Gallasin,
 - Mr Bart Zech.
- b) Managers of Class B:
 - Mr Jeffrey T. Maier,
 - Mr Scott Kraemer, and
 - Mr Fred Klopfer.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huitième jour d'août.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMP GCO EQUITY INVESTORS, L.P., un limited partnership organisé selon les lois des Iles Caïmanes ayant son adresse à c/o Walkers SPV Limited Walker House P.O. Box 908GT, George Town, Grand Caïmanes, les Iles Caïmanes, ici représentée par Cécile Henlé, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 août 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. JPMP GCO EQUITY INVESTORS, L.P., est l'associée unique (l'Associée Unique) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois JPMP GCO EQUITY INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.672 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 355 du 17 février 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier les Articles 7.1, 8.2, 9.4 et 10 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants de Classe A et d'un ou de plusieurs gérants de Classe B. Les gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par n'importe quel gérant de la Société, (appartenant à n'importe quelle Classe) agissant individuellement, mais à l'exception du pouvoir d'agir sur les comptes bancaires de la Société situés à Luxembourg ou à l'étranger, auquel cas les signatures conjointes d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B de la Société devront être réunies.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit comme son mandataire un autre gérant de la Société qui peut appartenir à n'importe quelle Classe. Ce mandataire doit voter et représenter la même Classe de gérant que celle auquel appartient le gérant l'ayant nommé comme mandataire.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de n'importe quel gérant de la Société appartenant à n'importe quelle Classe, mais à l'exception du pouvoir d'agir sur tout compte bancaire de la Société situé à Luxembourg ou à l'étranger, auquel cas les signatures conjointes d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B de la Société devront être réunies. La Société pourra également être engagée vis-à-vis des tiers par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de confirmer la nomination, pour une période indéterminée, de M. Patrice Gallasin, M. Bart Zech, M. Jeffrey T. Maier, M. Scott Kraemer et M. Fred Klopfer qui, jusqu'à présent, étaient gérants de la Société, en qualité de gérants de Classe A et gérants de Classe B de la Société comme suit:

- a) Gérants de Classe A:
 - M. Patrice Gallasin,
 - M. Bart Zech.

- b) Gérants de Classe B:
- M. Jeffrey T. Maier,
- M. Scott Kraemer, and
- M. Fred Klopfer.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: C. Henlé, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, vol. 155S, fol. 4, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2006.

A. Schwachtgen.

(096731.3/230/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

JPMP GCO EQUITY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 111.672.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1207 du 8 août 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(096732.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

SIMPLY THE BEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,-.

Siège social: L-1814 Luxembourg, 9, rue Irmine.

R. C. Luxembourg B 96.987.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08628, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

R. Schweitzer

Gérant

(096777.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

MCR S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2440 Luxembourg, 100, rue de Rollingergrund.

H. R. Luxemburg B 93.924.

Die außerordentliche Generalversammlung vom 31. Mai 2006 hat mit 100% der Stimmen folgende Beschlüsse gefasst:
Die Amtsabtretung von Frau Gwenaëlle Chatelain wird mit sofortiger Wirkung angenommen. Herr Bob Moris, Jurist, geboren am 23. August 1975 in Teheran (Iran), wohnhaft in 24, rue de Leudelange, L-1934 Cessange, wird mit sofortiger Wirkung und für 6 Jahre zum Mitglied des Verwaltungsrates.

Luxemburg, den 31. Mai 2006.

MCR S.A.

Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097011.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

METTLE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: ZAR 780,480.00.

Registered office: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 83.303.

In the year two thousand and five, on the eleventh day of October.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LA COMPAGNIE FINANCIERE CERES HOLDINGS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;
and

!METTLE INTERNATIONAL LIMITED, with registered office at No. 2 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, having its seat of effective management at General Castaños, 13 1° Dcha, E-28004 Madrid, Spain;

here represented by Véronique Guebels, secretary, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of METTLE LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 2, 2001, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, under number 102, on January 18, 2002, which articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of M^e Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, dated August 16, 2001, published in the Mémorial, Recueil Spécial C under number C 145, on January 26, 2002, pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 29, 2002, published in the Mémorial, Recueil Spécial C under number 799, on May 27, 2002, pursuant to a deed of M^e Camille Mines, notary residing in Capellen, dated April 1, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil Spécial C, pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 30, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil Spécial C, pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 1, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil Spécial C, pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 30, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil Spécial C and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 16th, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil Spécial C.

II. The Company's share capital is currently fixed at seven hundred and eighty thousand four hundred and eighty South African Rand (ZAR 780,480.00) represented by two thousand seven hundred (2,700) Class A Ordinary Shares and one thousand six hundred and thirty-six (1,636) Class B Preferred Shares, with a nominal value of one hundred and eighty South African Rand (ZAR 180.00) each.

III. The appearing parties have requested the undersigned notary to undertake the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by twenty-eight thousand four hundred and forty South African Rand (ZAR 28,440.00) in order to bring it from its present amount of seven hundred and eighty thousand four hundred and eighty South African Rand (ZAR 780,480.00) to seven hundred and fifty-two thousand and forty South African Rand (ZAR 752,040.00) by cancellation of 158 class B Preferred Shares of one hundred eighty South African Rand (ZAR 180.00) each, currently owned by the Company.

Second resolution

The Shareholders resolved to decrease the share premium attached to the class B Preferred Shares of the Company by one hundred and forty-eight million seven hundred and sixty-eight thousand nine hundred and twenty-one South African Rand and ten cents (ZAR 148,768,921.10).

Third resolution

Further to the above decrease of share capital and share premium, the shareholders acknowledge that the remaining share premium attached to the class B Preferred Shares amounts to one billion three hundred and ninety-one million six hundred and forty-eight thousand five hundred and nine South African Rand and forty cents (ZAR 1,391,648,509.40).

Fourth resolution

Further to the above share capital decrease, the shareholders resolved to restate article 6, paragraph 1 of the Company's bylaws to give it the following content:

«The subscribed capital of the Company is fixed at seven hundred fifty-two thousand and forty South African Rand (ZAR 752,040.00) represented by two thousand seven hundred (2,700) Class A Ordinary Shares and one thousand four hundred and seventy-eight (1,478) Class B Preferred Shares, with a nominal value of one hundred eighty South African Rand (ZAR 180.00) each.»

Further to this cancellation of shares, the shareholders of the Company are as follows:

LA COMPAGNIE FINANCIERE CERES HOLDINGS S.A.	513	Class A Ordinary Shares
!METTLE INTERNATIONAL LIMITED	2,187	Class A Ordinary Shares
	1,478	Class B Preferred Shares

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present share capital increase are estimated at two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present Deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

LA COMPAGNIE FINANCIERE CERES HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;

et

METTLE INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social au No. 2 Harbourmaster Place, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande, ayant son siège effectif à General Castaños, 13 1° Dcha, E-28004 Madrid, Espagne;

ici représentées par Véronique Guebels, secrétaire, ayant son adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu de deux procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les deux seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de METTLE LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 août 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 102 du 18 janvier 2002, modifié par acte de M^e Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch, en date du 16 août 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 145 du 26 janvier 2002, par acte du notaire instrumentaire en date du 29 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 799 du 27 mai 2002, par acte de M^e Camille Mines, notaire résidant à Capellen, en date du 1^{er} avril 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C; par acte du notaire soussigné en date du 30 avril 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C, par acte du notaire soussigné en date du 1^{er} juin 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C, par acte du notaire soussigné en date du 30 juin 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 16 août 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingts rands sud-africains (ZAR 780.480,-), représenté par deux mille sept cents (2.700) parts sociales ordinaires de catégorie A et par mille six cent trente-six (1.636) parts sociales préférentielles de catégorie B, d'une valeur nominale de cent quatre-vingts rands sud-africains (ZAR 180,-) chacune.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Première résolution

Les associées décident de réduire le capital social de la Société à concurrence de vingt-huit mille quatre cent quarante rands sud-africains (ZAR 28.440,-) en vue de le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt mille quatre cent quatre-vingts rands sud-africains (ZAR 780.480,-) à sept cent cinquante-deux mille quarante rands sud-africains (ZAR 752.040,-) par l'annulation de 158 parts sociales préférentielles de catégorie B d'une valeur nominale de cent quatre-vingts rands sud-africains (ZAR 180,-) chacune, actuellement détenues par la Société.

Deuxième résolution

Les associées décident de réduire le compte de prime d'émission sur parts sociales préférentielles de catégorie B à cent quarante-huit millions sept cent soixante-huit mille neuf cent vingt et un rands sud-africains et dix centimes (ZAR 148.768.921,10).

Troisième résolution

Suite à la réduction de capital social et du compte de prime d'émission susmentionnée, les associées constatent que le montant du compte de prime d'émission sur parts sociales préférentielles de catégorie B s'élève désormais à un milliard trois cent quatre-vingt-onze millions six cent quarante-huit mille cinq cent neuf rands sud-africains et quarante centimes (ZAR 1.391.648.509,40).

Quatrième résolution

Consécutivement aux résolutions prises ci-dessus, les associées décident de reformuler l'article 6, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à sept cent cinquante-deux mille quarante rands sud-africains (ZAR 752.040,-), représenté par deux mille sept cents (2.700) parts sociales ordinaires de catégorie A et par mille quatre cent soixante-

dix-huit (1.478) parts sociales préférentielles de catégorie B, d'une valeur nominale de cent quatre-vingts rands sud-africains (ZAR 180,-) chacune.»

Suite à cette annulation de parts sociales, les parts de la Société sont détenues comme suit:

LA COMPAGNIE FINANCIERE CERES HOLDINGS S.A.	513 parts sociales ordinaires de catégorie A
!METTLE INTERNATIONAL LIMITED	2.187 parts sociales ordinaires de catégorie A
	1.478 parts sociales préférentielles de catégorie B

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constaté par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Goebels, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(096887.3/211/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

AHLERS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.499.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2006

Conseil d'Administration:

L'assemblée générale a décidé de nommer comme membres du Conseil d'Administration pour la durée d'un an, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2007:

- Van Der Schalk Willem, Administrateur de Sociétés, demeurant à D-21465 Hamburg, 13 Haberlands Grund;
- Delaunois Philippe, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-1380 Lasne, 3A, Chemin de Couture;
- Leysen Christian, Ingénieur Commercial, demeurant à B-2600 Berchem, 12, Filip Williotstraat;
- Reuter Carine, Employée Privée, demeurant à L-3332 Fennange, 5, rue des Champs;
- Geilenkotten Ivan, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-8300 Knokke, 47/003 Kustlaan.

Réviseur d'Entreprises:

L'assemblée générale a décidé de nommer comme Réviseur d'Entreprises pour une durée de trois ans M. Fons Mangen, L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096776.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

ZEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.797.

Bilan enregistré une première fois sous le numéro L060084581.04, modifié au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Signature.

(096828.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

N. FOLSCHETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 40.000,-.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 16, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.193.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

N. FOLSCHETTE

Gérante

Signature

(096778.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 46.706.

—
Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(096808.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

IMACORP BUSINESS CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 46.706.

—
Le bilan au 31 janvier 2006, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(096807.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

LUXDING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 29.936.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(096809.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

LUXDING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 29.936.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(096810.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

REISS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.514.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 juin 2006 que:

Le mandat du commissaire aux comptes de la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l. avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012.

Les mandats des administrateurs suivants sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012:

- Monsieur Adriaan De Feijter, né le 12 avril 1939 à Axel (Pays-Bas), demeurant au 3, rue de Bridel à L-7344 Steinsel;
- Monsieur Rob De Feijter, né le 13 janvier 1967 à Temeuzen (Pays-Bas), demeurant au 46, Akkerveld à NL-5988 JE Helden;
- Monsieur Victor Elvinger, né le 26 septembre 1954 à Luxembourg, demeurant au 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096812.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

CYBELE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 93.534.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

(096837.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

CYBELE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 93.534.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

(096836.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

CYBELE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 93.534.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

(096835.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

97511

LAZARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 54.288.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(096813.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

LAZARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 54.288.

Le bilan au 31 janvier 2006, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(096811.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

BRE/EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 853,750.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 78.803.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America;
- 2) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.1 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America;
- 3) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America;
- 4) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.3 L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America;
- 5) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS III L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America;
- 6) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E. L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America;
- 7) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D L.P., a limited partnership existing under the laws of the England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America;
- 8) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. 2 L.P., a limited partnership existing under the laws of the England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America;
- 9) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-A L.P., a limited partnership existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America;
- 10) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-B L.P., a limited partnership existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America;
- 11) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS F.F. (UK) L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America;
- 12) BLACKSTONE REAL ESTATE TE.1 (UK) L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America;

13) BLACKSTONE REAL ESTATE TE.2 (UK) L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America;

14) BLACKSTONE REAL ESTATE TE.3 (UK) L.P., a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America; and

15) PROSPECT HOTEL ADVISORS LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware (U.S.A.), having its principal place of business at c/o John V. Cerialo, 13 Prospect Road Westport, CT 06880 United States of America;

all duly represented by Ms Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of BRE/EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (the «Company»), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B 78.803, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, on 14 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 378 of 22 May 2001. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 14 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1247 of 28 June 2006.

The appearing parties have required the undersigned notary to state his declarations as follows:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Reduction of the share capital of the Company through cancellation of all of the Company's shares of class C;
2. Subsequently, amendment of article 6 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

Art. 6. «The company's share capital is set at eight hundred forty-five thousand seven hundred fifty Euro (EUR 845,750.-), represented by five hundred (500) shares of class A with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class B with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class E with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class F with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class G with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class H with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, twenty-eight thousand twenty (28,020) shares of class J with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class K with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and two thousand eight hundred and ten (2,310) shares of class Z with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at the general meetings of partners.»

3. Miscellaneous.

II. - That the entire share capital being represented at the present meeting and the partners represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

Then the general meeting (the «General Meeting») takes the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to reduce the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of eight hundred fifty-three thousand seven hundred fifty Euro (EUR 853,750.-) down to eight hundred forty-five thousand seven hundred fifty Euro (EUR 845,750.-) through cancellation of all of its three hundred twenty (320) shares of Class C having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Further to such capital reduction, the nominal value of the three hundred twenty (320) shares of class C so cancelled was reimbursed to the holders of such shares of class C as follows:

- one thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 1,375.-) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III L.P. out of the Company's share capital account;
- one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.-) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.1 L.P. out of the Company's share capital account;
- two hundred and twenty-five Euro (EUR 225.-) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.2 L.P. out of the Company's share capital account;
- two hundred and twenty-five Euro (EUR 225.-) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.3 L.P. out of the Company's share capital account;
- one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS III L.P. out of the Company's share capital account;
- one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 1,250.-) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E. L.P. out of the Company's share capital account;
- one thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 1,575) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. L.P. out of the Company's share capital account;
- one thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 1,775) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. 2 L.P. out of the Company's share capital account;
- one hundred and fifty Euro (EUR 150.-) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-A L.P. out of the Company's share capital account; and
- fifty Euro (EUR 50.-) shall be paid to BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-B L.P. out of the Company's share capital account.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the General Meeting resolves that article 6 of the Company's articles of association shall now read as follows:

Art. 6. «The company's share capital is set at eight hundred forty-five thousand seven hundred fifty Euro (EUR 845,750.-), represented by five hundred (500) shares of class A with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class B with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class E with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class F with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class G with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class H with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, twenty-eight thousand twenty (28,020) shares of class J with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, five hundred (500) shares of class K with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and two thousand eight hundred and ten (2,310) shares of class Z with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at the general meetings of partners.»

The General Meeting resolves to authorise Mr Pierre Beissel, Ms Yasmin Gabriel, or Ms Nicole Schmidt-Troje, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the abovementioned reduction of the Company's share capital.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis;
- 2) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.1 L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis;
- 3) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.2 L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis;
- 4) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.3 L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis;
- 5) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS III L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis;
- 6) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E. L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis;
- 7) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis;
- 8) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. 2 L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis;
- 9) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-A L.P., un limited partnership régi par les lois de Alberta (Canada), ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis;
- 10) BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-B L.P., un limited partnership régi par les lois de Alberta (Canada), ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis;
- 11) BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS F.F. (UK) L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis;
- 12) BLACKSTONE REAL ESTATE TE.1 (UK) L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis;
- 13) BLACKSTONE REAL ESTATE TE.2 (UK) L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis; et
- 14) BLACKSTONE REAL ESTATE TE.3 (UK) L.P., un limited partnership régi par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège de direction principal au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, Etats-Unis;
- 15) PROSPECT HOTEL ADVISORS LLC, un limited liability company régi par les lois de Delaware (U.S.A.), ayant son siège de direction principal à c/o John V. Ceriale, 13 Prospect Road Westport, CT 06880 Etats-Unis; tous représentés par Mlle Nicole Schmidt-Troje, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le représentant et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de BRE/EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la «Société»), ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.803, constituée par acte reçu du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, numéro 378 du 22 mai 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 juin 2006 sous le numéro 1247. Les comparants prient le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société par annulation de toutes les parts sociales de classe C;
2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de huit cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 845.750,-), représentés par cinq cents (500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), cinq cents (500) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, vingt-huit mille vingt (28.020) parts sociales de classe J d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe K d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et deux mille trois cent dix (2.310) parts sociales de classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales des associés.»

3. Divers.

II. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les associés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée générale (l'«Assemblée Générale») prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la Société de manière à le porter de son montant actuel de huit cent cinquante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 853.750,-) à huit cent quarante et cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 845.750,-) par annulation de toutes les trois cent vingt (320) parts sociales ordinaires de classe C ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Suite à une telle diminution du capital social, la valeur nominale des trois cent vingt (320) parts sociales de classe C ainsi annulées a été remboursée aux détenteurs de ces parts sociales de classe C comme suit:

- mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 1.375,-) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III L.P. du compte du capital social;
- mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.1 L.P. du compte du capital social;
- deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.2 L.P. du compte du capital social;
- deux cent vingt-cinq euros (EUR 225,-) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS III TE.3 L.P. du compte du capital social;
- cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS III L.P. du compte du capital social;
- mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.E. L.P. du compte du capital social;
- mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.575,-) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D. L.P. du compte du capital social;
- mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 1.775,-) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL I.D.2 du compte du capital social;
- cent cinquante euros (EUR 150,-) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-A L.P. du compte du capital social; et
- cinquante euros (EUR 50,-) seront payés à BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-B L.P. du compte du capital social.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de huit cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 845.750,-), représentés par cinq cents (500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, vingt-huit mille vingt (28.020) parts sociales de classe J d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, cinq cents (500) parts sociales de classe K d'une valeur nominale

de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et deux mille trois cent dix (2.310) parts sociales de classe Z d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales des associés.»

L'Assemblée Générale décide d'autoriser M. Pierre Beissel, Mlle Yasmin Gabriel ou Mlle Nicole Schmidt-Troje, tous avocats et demeurant au Luxembourg, agissant individuellement, à faire les modifications appropriées dans le registre des actionnaires de la Société afin de refléter la réduction ci-dessus du capital social de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schmidt-Troje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 23, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(096874.3/211/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

BRE/EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 853.750.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 78.803.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43647 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(096877.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

NOVUSPHARMA INVEST NV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 684.325,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 93.941.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

B. Zech.

(096830.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

MIH, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 81.458.

In the year two thousand six, on the twelfth of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MIH, a société à responsabilité limitée with registered office at 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg (the «Company»), registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 81.458 by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg on 23rd March, 2001, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial»), of 3rd November, 2001 under number 956. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, Notary, dated 30 April 2001 and published at the Mémorial C under number 1031 on 19 November 2001.

The meeting begins at ten thirty a.m. and is presided by M^e François Felten, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M^e Céline Larmet, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Mathilde Lattard, attorney-at-law, residing in Luxembourg

The bureau having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. The shareholders present and represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the members of the bureau and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

II. It appears from the attendance list that the shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present meeting. All the present or represented shareholders declare to have full knowledge of the agenda and waive their rights to a prior notice period.

III. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate and resolve on the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the change of nationality of the Company from Luxembourg to Guernsey and approval of the consequential transfer of the registered office and principal place of business of the Company to Manor Place, St Peter Port, Guernsey, GY1 4EW effective upon the date of the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies.

2. Amendment of the articles and adoption of a Memorandum of Association in order to comply with the Companies (Guernsey) law 1994 effective upon the date of the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies.

3. Appointment of the new board of directors of the Company effective upon the date of the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies.

4. Acceptance of the resignation of the Sole Manager of the Company effective upon the date of the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The meeting resolved to approve the change of nationality of the Company from Luxembourg to Guernsey and the consequential transfer of the registered office and principal place of business of the Company to Guernsey at the following address Manor Place, St Peter Port, Guernsey, GY1 4EW upon the date of the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies.

Second resolution

The meeting resolved to amend the articles and to adopt a Memorandum of Association in order to comply with the Companies (Guernsey) law 1994 effective upon the date of the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies, such amendment and adoption being in the form of the Memorandum and Articles of Association as attached to the present deed and as submitted with this deed to the registration formalities

Third resolution

The meeting resolved to appoint the following persons as members of the board of directors of the Company effective upon the date of the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies:

1. Stephan Joseph Zbigniew Pacak, born on 14 February 1955 at Welkom, South Africa, with address at 40 Heerengracht, Cape Town, 8001, South Africa,

2. Carel Coenraad Snyman, born on 16 March 1972 at Cape Town, South Africa, with address at 40 Heerengracht, Cape Town, 8001, South Africa.

Fourth resolution

The meeting resolved to accept the resignation of the Sole Manager of the Company effective upon the date of the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven a.m. In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de MIH, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg (la «Société»), enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.458 selon un acte de Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg le 23 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 3 novembre 2001 sous le numéro C 956. Les statuts de la Société ont été modifiés pour les dernière fois selon un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, Notaire, daté du 30 avril 2001 et publié au Mémorial C sous le numéro 1031 le 19 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte à dix heures trente et présidée par M^e François Felten, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire M^e Céline Larmet, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.
L'assemblée a élu comme scrutatrice M^e Mathilde Lattard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg

Le bureau étant ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I. Les associés présents et représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de leurs parts sociales sont inscrits sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, signées par les personnes présentes, demeureront également annexées au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales représentant le capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée. Tous les associés présents ou représentés déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour et renonce à leurs droits de convocation préalable.

III. Il ressort de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du changement de nationalité de la Société de Luxembourg à Guernesey et approbation du transfert subséquent du siège social et du principal lieu d'activité de la Société à Manor, St Peter Port, Guernesey, GY1 4 EW, ce transfert étant effectif à la date d'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés de Guernesey.

2. Modification des statuts et adoption des «Memorandum of Association» en conformité avec la loi de Guernesey sur les sociétés de 1994, cette adoption étant effective à la date d'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés de Guernesey.

3. Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration de la Société, une telle nomination étant effective à la date d'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés de Guernesey.

4. Acceptation de la démission du gérant unique de la Société, cette démission étant effective à la date d'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés de Guernesey.

Après délibération l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'approuver le changement de nationalité de la Société de Luxembourg à Guernesey et en conséquence de transférer le siège social et le principal lieu d'activité de la Société à Manor, St Peter Port, Guernesey, GY1 4 EW, ce transfert étant effectif à la date d'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés de Guernesey.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier les statuts et d'adopter un 'Memorandum of Association' en conformité avec la loi de Guernesey sur les sociétés de 1994, cette adoption étant effective à la date d'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, cette modification et cette adoption étant conformes au «Memorandum of Association» annexé au présent acte et qui sera soumis avec cet présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil d'administration de la Société une telle nomination étant effective à la date d'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés de Guernesey:

1. Stephan Joseph Zbigniew Pacak, né le 14 février 1955 à Welkom, Afrique du Sud, ayant pour adresse 40 Heerengracht, Cape Town, 8001, Afrique du Sud,

2. Carel Coenraad Snyman, né le 16 March 1972 à Cape Town, Afrique du Sud, ayant pour adresse 40 Heerengracht, Cape Town, 8001, Afrique du Sud.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé d'accepter la démission du gérant unique de la Société, cette démission étant effective à la date d'enregistrement de la Société auprès du Registre des Sociétés de Guernesey.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: F. Felten, C. Larmet, M. Lattard, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, vol. 155S, fol. 41, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(104139.3/230/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

ARBO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 28.783.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(096817.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

ARBO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 28.783.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Signature

(096816.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

NOBLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 92.960,07.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 46.168.

Le bilan au 8 août 2006, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

A. Compère.

(096832.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

LIBERTY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 97.373.

Bilan enregistré une première fois sous le numéro L060020157, modifié au 31 octobre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

B. Zech.

(096833.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

SABULA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.956.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SABULA INVESTMENT S.A.

LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

(096840.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

G.M.I. S.A., GENERAL MAINTENANCE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 87.695.

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l. démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096838.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

INTER MEGA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.234.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTER MEGA S.A.

Signatures

Administrateurs

(096841.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

GRAPHIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 26.024.

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant pour et au nom de GRAPHIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 26.024, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 mai 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 260 du 23 septembre 1987, page 13.691, en vertu des procurations annexées à un acte du 5 août 2002.

La comparante prie le notaire d'acter que:

I.- Par acte du notaire soussigné en date du 5 août 2002, la société GRAPHIN S.A. a transféré son siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet au 5 août 2002 du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire en Italie à Iseo, Via Per Rovato, 20, et a décidé de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition résolutoire de l'homologation de ce transfert par les autorités italiennes compétentes.

II.- En vue d'obtenir cette homologation de transfert et l'inscription de la société en Italie, il convient en outre des décisions adoptées mais dans ce même contexte et en guise de complément nécessaire à celles-ci, de doter la société de statuts italiens en procédant à une refonte complète de ceux-ci pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme ci-après:

STATUTO

Art. 1. Denominazione. E' vigente una società per azioni con la denominazione di GRAPHIN S.p.A.

Art. 2. Oggetto. La società ha per oggetto:

- l'assunzione di partecipazioni a scopo di stabile investimento, per la gestione e il godimento, in altre imprese italiane ed estere, non professionalmente né nei confronti del pubblico, ma per conto proprio; il coordinamento tecnico, amministrativo, commerciale e finanziario delle società od enti nei quali partecipa. Può concedere avalli, fidejussioni, ipoteche e garanzie in genere a favore di terzi e anche per obbligazioni altrui e ciò a Istituti bancali e finanziari anche a medio termine, può contrarre mutui di qualsiasi specie e prestare garanzie reali e non, a terzi e/o in favore di terzi. Restano espressamente escluse le operazioni di raccolta del risparmio e quelle comunque vietate dalle vigenti e future norme di legge, con specifica esclusione delle attività di cui all'art. 1 della Legge italiana n. 1 del 2 gennaio 1991 e di cui all'Articolo 106 del Decreto Legislativo italiano n. 385 del 1° settembre 1993;

- l'esercizio dell'attività immobiliare in genere ed in particolare l'acquisto, la vendita, l'edificazione di immobili, l'acquisto, la vendita et la gestione di terreni agricoli, il godimento et la locazione di fabbricati;

- purchè ritenute dall'organo amministrativo necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale predetto, ed in via non prevalente, la società potrà inoltre compiere operazioni commerciali, industriali, di leasing in qualità di utilizzatore, di factoring in qualità di cedente et de natura finanziaria, purché non nei confronti del pubblico;

- inoltre potrà acquisire fondi anche con l'obbligo di rimborso presso i soci con le modalità ed i limiti stabiliti dalle vigenti leggi perché tale acquisizione non sia considerata raccolta di risparmio tra il pubblico.

Restano comunque escluse:

- l'attività professionale riservata;
- l'attività per legge riservata a società di intermediazione mobiliare e/o a istituti di credito e in genere l'attività finanziaria e di assunzione di partecipazioni svolta nei confronti del pubblico, ai sensi del Decreto Legislativo italiano 385/93 ed altre in merito.

Art. 3. Sede. La società ha sede in Iseo (Brescia) in Via Per Rovato n. 20.

Art. 4. Domicilio soci. Il domicilio dei soci per i rapporti con la società s'intende quello risultante a libro soci.

Art. 5. Durata. La durata della società è fissata al 31 dicembre 2050.

Art. 6. Entità del capitale. Il capitale sociale è di EUR 200.000,00 (duecentomila) ed è diviso in numero 8.000 (ottomila) azioni da nominali EUR 25,00 (venticinque) ciascuna.

Le azioni sono nominative o al portatore, nei casi consentiti dalla legge.

Il capitale può essere aumentato anche con emissione di azioni privilegiate od aventi diritti diversi da quelli delle precedenti azioni e conformemente alle norme legislative.

La società può emettere obbligazioni anche convertibili in azioni sotto l'osservanza delle disposizioni di legge.

L'assemblea, fermo sempre il minimo del capitale sociale richiesto dalla legge, potrà deliberare la riduzione del capitale sociale nei casi previsti dalla Legge anche mediante assegnazione ai singoli soci o gruppi di soci di determinate attività sociali.

Art. 7. Diritto di prelazione. Qualora un socio intenda vendere ad altri terzi in tutto o in parte le proprie azioni o i propri diritti di opzione, è riservato agli altri soci il diritto di prelazione in proporzione al numero delle azioni da ciascun socio possedute.

Il diritto di prelazione dovrà essere esercitato a mezzo di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno indirizzata all'organo amministrativo e al cedente entro il termine perentorio di trenta giorni dal ricevimento dell'offerta di vendita, che il cedente avrà dovuto inviare contemporaneamente all'organo amministrativo e a tutti gli altri soci a mezzo di lettera raccomandata con ricevuta di ritorno, specificando quanto posto in vendita, il suo prezzo, le condizioni di vendita e il nome dell'eventuale acquirente.

I soci che eserciteranno il diritto di prelazione, purchè ne facciano contestuale richiesta, avranno diritto di prelazione anche sull'acquisto di ciò su cui non sia stata esercitata la prelazione degli altri soci.

Qualora nei termini più sopra indicati non sia stato esercitato il diritto di prelazione su tutto quanto posto in vendita, il cedente potrà, entro un tempo massimo di due mesi, alienare liberamente quanto posto in vendita alle stesse condizioni di vendita e per un prezzo in ogni caso non inferiore a quello offerto ai soci, dandone valida prova su richiesta degli altri soci.

Nel caso in cui il socio cedente modificasse anche uno solo degli altri elementi dell'offerta di vendita, dovrà essere nuovamente iniziata la procedura per l'esercizio del diritto di prelazione nei modi e nei termini indicati nei precedenti commi di questo articolo.

Nel caso il socio intenda donare in tutto o in parte le proprie azioni, o cederle per atto tra vivi a titolo oneroso diverso dalla vendita, a persona diversa dai soci o dai suoi discendenti e parenti sino al secondo grado sia in linea retta che in linea collaterale, egli dovrà comunicare tale intenzione agli altri soci con le modalità di cui sopra, in quanto compatibili. Gli altri soci avranno il diritto di opzione e cioè il diritto di acquistare tali azioni per il prezzo pari al valore delle azioni stesse; in caso di disaccordo nella determinazione del valore, questo sarà determinato dal Collegio Arbitrale di cui all'Articolo 23 del presente statuto.

Art. 8. Assemblea. L'assemblea è ordinaria e straordinaria a sensi di legge. L'Assemblea ordinaria è convocata almeno una volta all'anno entro quattro mesi dalla chiusura dell'esercizio sociale e, quando particolari esigenze della Società lo richiedano, a discrezione dell'organo amministrativo, anche entro un termine maggiore non superiore però a sei mesi dalla chiusura dell'esercizio stesso. L'assemblea straordinaria è convocata per le deliberazioni di sua competenza quando gli Amministratori lo ritengano opportuno.

L'assemblea deve essere convocata dagli Amministratori quando ne è fatta richiesta dalla minoranza nei limiti stabiliti dall'Articolo 2367 C.C.

L'Assemblea regolarmente costituita rappresenta la universalità dei soci e le sue deliberazioni adottate in conformità al presente statuto e alla legge, sono obbligatorie anche per i non intervenuti e i dissenzienti.

Art. 9. Convocazione dell'assemblea. L'Assemblea è convocata dall'Organo Amministrativo nella sede Sociale o altrove, purchè nel territorio dell'Unione Europea, secondo quanto sarà indicato nell'avviso di convocazione, da pubblicare sulla Gazzetta Ufficiale non meno di 15 (quindici) giorni prima di quello fissato per l'adunanza.

Sono tuttavia valide le assemblee anche non convocate come sopra quando sia rappresentato l'intero capitale sociale e vi assistano l'Amministratore Unico o l'intero Consiglio di Amministrazione e tutti i Sindaci Effettivi.

Art. 10. Diritto di voto, rappresentanza e maggioranza in assemblea. Ogni azionista ha diritto ad un voto per ogni azione posseduta.

Possono intervenire all'Assemblea gli azionisti iscritti nel libro soci almeno cinque giorni prima di quello fissato per l'adunanza e quelli che abbiano depositato le loro azioni presso la sede sociale o gli istituti di credito indicati nell'avviso di convocazione.

Ogni socio che abbia diritto ad intervenire all'Assemblea può farsi rappresentare per delega scritta da altra persona.

La rappresentanza non può essere conferita agli Amministratori, ai Sindaci ed ai dipendenti della società, alle società da essa controllate ed agli Amministratori, Sindaci e dipendenti di queste, né ad aziende od istituti di credito.

Le deliberazioni dell'Assemblea sono valide se prese a voto palese con la presenza e le maggioranze stabilite dagli artt. 2368 e 2369 del Codice civile.

Art. 11. Presidente e segretario dell'assemblea. L'Assemblea presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione ed in loro assenza da persona eletta dall'Assemblea stessa.

Il Presidente è assistito da un Segretario nominato dall'Assemblea e, quando lo ritenga del caso, da due scrutatori da lui designati.

Spetta al Presidente dell'Assemblea constatare la regolarità delle deleghe ed in genere il diritto di intervento all'Assemblea.

Le deliberazioni dell'Assemblea sono constatate dal processo verbale firmato dal Presidente, dal Segretario ed eventualmente dagli scrutatori.

Art. 12. Organo amministrativo. La società è amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione composto da due a sette membri. Gli Amministratori, che potranno essere anche non soci, durano in carica sino al massimo di un triennio e sono rieleggibili. I casi di decadenza o di sostituzione dei componenti del Consiglio di Amministrazione sono regolati dalle norme di Legge.

Tuttavia, se per dimissioni o per qualsiasi motivo venisse a mancare la maggioranza dei componenti del Consiglio, anche gli altri Amministratori si intendono decaduti.

In tale ipotesi il Collegio Sindacale dovrà convocare d'urgenza l'Assemblea per la sostituzione dell'intero Consiglio.

Art. 13. Nomina dell'organo amministrativo. La determinazione del numero degli Amministratori e la loro nomina spettano all'Assemblea ordinaria dei soci, salvo per i primi Amministratori che vengono nominati nell'atto Costitutivo.

Gli Amministratori possono essere anche non soci.

Art. 14. Poteri dell'organo amministrativo. L'Amministratore Unico o il Consiglio di Amministrazione è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società e compirà tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione ed il raggiungimento dell'oggetto sociale, esclusi soltanto quelli che la legge riserva tassativamente alla competenza dell'Assemblea.

Art. 15. Nomina presidente, consiglieri delegati e procuratori. Il Consiglio di Amministrazione provvederà a nominare tra i suoi membri, qualora non vi abbia provveduto l'Assemblea, un Presidente e, se lo crede opportuno, uno o più Amministratori Delegati.

Esistendo un Consiglio di Amministrazione composto da soli due membri nel caso di loro disaccordo sulla revoca del Consigliere Delegato, decade l'intero Consiglio di Amministrazione.

La carica di Consigliere Delegato è cumulabile con quella di Presidente del Consiglio di Amministrazione.

L'Organo Amministrativo è altresì autorizzato a nominare direttori tecnici, amministrativi e generali, rappresentanti e procuratori per singoli atti o categorie di atti.

Art. 16. Rappresentanza sociale. La rappresentanza sociale e la firma sociale in qualsiasi rapporto verso terzi, ivi compresa la rappresentanza della società nell'Assemblea Ordinaria e Straordinaria di altre società ed in giudizio con la nomina di Procuratori ad litem, spettano all'Amministratore Unico o in via disgiunta al Presidente del Consiglio di Amministrazione, all'Amministratore Delegato ed ad eventuali rappresentanti e procuratori nell'ambito della delega.

Art. 17. Convocazione del consiglio. Il Consiglio di Amministrazione è convocato quante volte occorra dal Presidente o dall'Amministratore Delegato anche fuori dalla sede sociale, purchè nel territorio dell'Unione Europea; deve essere convocato anche quando ne venga fatta motivata domanda scritta al Presidente o all'Amministratore Delegato con l'elencazione delle specifiche materie da trattare da almeno uno dei componenti o dal Collegio Sindacale. La Convocazione del Consiglio è fatta con lettera raccomandata o con telefax da recapitarsi almeno cinque giorni prima della seduta e nei casi di urgenza con telegramma da recapitarsi almeno tre giorni prima.

Per la validità delle deliberazioni del Consiglio si richiede la presenza della maggioranza dei suoi membri in carica e le deliberazioni vengono assunte a maggioranza.

Le deliberazioni del Consiglio di Amministrazione devono risultare dai processi verbali sottoscritti da chi ha presieduto la riunione e dalla persona designata a fungere da segretario e trascritti in apposito libro a norma di legge.

Art. 18. Compenso agli amministratori. Agli Amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per le loro funzioni. L'Assemblea potrà inoltre attribuire loro speciali indennità o compensi anche in forma di assegnazioni periodiche, in misura fissa o in percentuale riferita agli utili di gestione.

Potranno essere inoltre accantonate, a favore degli Amministratori, delle indennità per la cessazione del rapporto di collaborazione, conformemente a quanto previsto degli artt. 16, 49 e 70 del D.P.R. 22 dicembre 1986 n. 917 e successive modifiche, purchè deliberate dall'Assemblea con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno il 75% (settantacinque per cento) del capitale sociale.

E' fatto salvo quanto disposto dal II comma dell'articolo 2389 del Codice Civile.

Art. 19. Collegio sindacale. Il Collegio Sindacale è composto da tre membri effettivi e da due supplenti, nominati e funzionanti ai sensi di legge. L'Assemblea all'atto della nomina del Collegio Sindacale elegge il Presidente e determina la retribuzione spettante allo stesso e agli altri Sindaci effettivi.

Art. 20. Exercice sociale e bilancio. L'esercizio si chiude al 31 dicembre di ogni anno. Gli Amministratori provvederanno entro i termini e sotto l'osservanza delle disposizioni di legge, alla compilazione del bilancio sociale, costituito da Stato Patrimoniale, Conto Economico e Nota Integrativa.

Il bilancio dovrà essere redatto con chiarezza e dovrà rappresentare in modo veritiero e corretto la situazione patrimoniale e finanziaria della società ed il risultato economico dell'esercizio.

Art. 21. Utili. La destinazione degli utili netti risultanti dal bilancio approvato, dopo avere dedotto il 5% (cinque per cento) per la formazione della riserva ordinaria, fino a che questa non abbia raggiunto il 20% (venti per cento) del capitale sociale, sarà deliberata dall'Assemblea dei soci.

Art. 22. Scioglimento e liquidazione. Lo scioglimento anticipato della società potrà essere deciso dall'Assemblea con le maggioranze di legge.

Le norme della liquidazione, la nomina del liquidatore o dei liquidatori, saranno stabilite dall'Assemblea osservate le vigenti disposizioni di legge.

Art. 23. Clausola arbitrale. Le controversie che potessero sorgere tra la Società, i soci, o loro aventi causa, gli Amministratori, i liquidatori in dipendenza del presente Statuto saranno decise da un collegio composto da tre arbitri: due dei quali da nominarsi da ciascuna delle parti contendenti ed il terzo dai due arbitri così nominati o in difetto di accordo, dal Presidente del Tribunale competente sulla sede, che provvederà anche alla nomina dell'arbitro di parte qualora questa non abbia provveduto entro trenta giorni dall'invito che le sarà fatto dalla controparte con raccomandata con ricevuta di ritorno.

Nel caso il conflitto sorga tra più di due soggetti e non vi sia accordo per la designazione di due arbitri di fiducia delle parti, provvederà alla designazione dell'intero Collegio Arbitrale il Presidente del Tribunale competente sulla sede anche su istanza di una sola parte.

La determinazione alla quale gli arbitri perverranno irritualmente, verrà considerata dalle parti come espressione delle loro volontà, alla quale assoggettarsi inderogabilmente dandovi immediata esecuzione.

Art. 24. Rinvio. Per quanto non espressamente contemplato nel presente Statuto, si farà riferimento alle disposizioni di legge in vigore.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Baravini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 16CS, fol. 43, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

J. Elvinger.

(096892.2/211/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

**O' INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. TOOK SERVICES S.A.).**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 87.209.

L'an deux mille six, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TOOK SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87.209, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 8 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1088 du 16 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Louis de Malet, directeur de société, demeurant à Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Claude Santaliestra, administrateur de société, demeurant à Kopstal.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- Changement de la dénomination sociale en O' INTERNATIONAL S.A. et modification de l'article afférent des statuts.
 - Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge.
 - Nomination de nouveaux administrateurs.
 - Autorisation au conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.
 - Changement de l'objet social et modification de l'article afférent des statuts.
 - Transfert du siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en O' INTERNATIONAL S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de O' INTERNATIONAL S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de:

- Monsieur Benoit Santaliestra, de ses fonctions d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil;
- WORLD EXCHANGE BUSINESS S.A. et INTERNATIONAL DEVELOPMENT CONSULTING LTD., de leurs fonctions d'administrateur, et
- Monsieur Claude Santaliestra, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'assemblée leur accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs:

- Monsieur Louis de Malet Roquefort, né à Boulogne-Billancourt (France), le 30 juillet 1959, demeurant au 1954 Hillhurst Ave 204, Los Angeles CA 90027, USA;
- Monsieur Guy Viola, né à La Manouba (Tunisie), le 3 juin 1958, demeurant au 901, avenue Pierre Sauvaigo, F-06700 Saint-Laurent-du-Var;
- Monsieur Daniel Darnet, né à La Charité-sur-Loire (France), le 4 février 1938, demeurant à F-Résidence Riviera Parc, 14, rue Henri Paschké, F-06000 Cannes.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet, directement ou indirectement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le développement, la représentation, l'exploitation et la gestion de concepts de centre de forme, de bien-être et de beauté.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société a pour objet le développement de marques.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. de Malet, A. Braquet, C. Santaliestra, H. Hellinckx

Enregistré à Mersch, le 8 septembre 2006, vol. 438, fol. 10, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(097539.3/242/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

97524

PASEA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 55.117.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PASEA S.A.

Signature

(096842.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

UNIVERSAL DISPLAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 109.431.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

UNIVERSAL DISPLAY S.A.

Signature

(096844.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

REDLUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 107.349.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

REDLUX INTERNATIONAL S.A.

Signature

(096845.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

VOET & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 78.511.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Signature.

(096846.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

VERNESSE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 102.179.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VERNESSE INVESTMENT S.A.

Signature

(096848.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

97525

PORTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.715.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PORTER S.A.

Signature

(096849.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

REGENBOGENZWEI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 112.032.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

REGENBOGENZWEI S.A.

Signature

(096851.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

HYPERION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08469, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096853.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

DUCKFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 99.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08476, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(096854.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

CHANDI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 112.161.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 août 2006 que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet 1^{er} juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096876.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

DE FEIJTER ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 32.216.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 juin 2006 que:

Le mandat du commissaire aux comptes de la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., sise à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est reconduit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Les mandats des administrateurs suivants sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2012:

- Monsieur Adriaan De Feijter, né le 12 avril 1939 à Axel (Pays-Bas), demeurant au 3, rue de Bridel à L-7344 Steinsel;
- Monsieur Rob De Feijter, né le 13 janvier 1967 à Terneuzen (Pays-Bas), demeurant au 46, Akkerveld à NL-5988 JE Helden;
- Monsieur Victor Elvinger, né le 26 septembre 1954 à Luxembourg, demeurant au 31, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096870.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

WP FlexPack HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 3,100,000.-.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 98.442.

—
In the year two thousand and six, on the eighth day of August.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY VIII, L.P., with registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, here represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 3 August 2006,

2) WARBURG PINCUS NETHERLANDS PRIVATE EQUITY VIII I, C.V., with registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, here represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 3 August 2006,

3) WARBURG PINCUS NETHERLANDS PRIVATE EQUITY VIII II, C.V., with registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, here represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 3 August 2006,

4) WARBURG PINCUS GERMANY PRIVATE EQUITY VIII, K.G., with registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, here represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 3 August 2006,

5) WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., with registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, here represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 3 August 2006,

6) WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS I, C.V., with registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, here represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 3 August 2006,

7) WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS II, C.V., with registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, here represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 3 August 2006,

8) WARBURG PINCUS GERMANY INTERNATIONAL PARTNERS, K.G., with registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, here represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on 3 August 2006,

being all the shareholders of WP FlexPack HOLDINGS, a société à responsabilité limitée, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number B 98.442, incorporated by notarial deed dated on 15 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 25 February 2004 number 225. The articles of incorporation have been amended by notarial deed on 11 March 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 18 May 2004 number 518,

said proxies after signature ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of three million one hundred thousand Euro (EUR 3,100,000.-) represented by one hundred twenty-four thousand (124,000) shares with a par value of twenty-five Euro

(EUR 25.-) each by payment in cash of three hundred five thousand three hundred Euro (EUR 305,300.-) up to three million four hundred five thousand three hundred Euro (EUR 3,405,300.-) by the issue of twelve thousand two hundred twelve (12,212) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at three million four hundred five thousand three hundred Euro (EUR 3,405,300.-) represented by one hundred thirty-six thousand two hundred twelve (136,212) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

The appearing parties represented as stated here above declare to take the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital from its present amount of three million one hundred thousand Euro (EUR 3,100,000.-) represented by one hundred twenty-four thousand (124,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by payment in cash of three hundred five thousand three hundred Euro (EUR 305,300.-) up to three million four hundred five thousand three hundred Euro (EUR 3,405,300.-) by the issue of twelve thousand two hundred twelve (12,212) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The appearing parties represented as stated here above declare that the twelve thousand two hundred twelve (12,212) shares are subscribed by the current shareholders as follows:

	Increase	Total
1. WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY VIII, L.P.	5,917	65,933
2. WARBURG PINCUS NETHERLANDS PRIVATE EQUITY VIII I, C.V.	172	1,164
3. WARBURG PINCUS NETHERLANDS PRIVATE EQUITY VIII II, C.V.	0	744
4. WARBURG PINCUS GERMANY PRIVATE EQUITY VIII, K.G.	17	265
5. WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P.	5,853	65,125
6. WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS I, C.V.	244	1,732
7. WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS II, C.V.	0	992
8. WARBURG PINCUS GERMANY INTERNATIONAL PARTNERS, K.G.	9	257

and declare that all the issued shares are fully paid up by all of the said subscribers by a contribution in cash so that the amount of three hundred five thousand three hundred Euro (EUR 305,300.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolutions, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation which will be read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at three million four hundred five thousand three hundred Euro (EUR 3,405,300.-) represented by one hundred thirty-six thousand two hundred twelve (136,212) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

The shareholders decide to approve the amendment of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at five thousand three hundred Euro (5,300.- EUR).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY VIII, L.P., ayant son siège social au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 3 août 2006,

2) WARBURG PINCUS NETHERLANDS PRIVATE EQUITY VIII I, C.V., ayant son siège social au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 3 août 2006,

3) WARBURG PINCUS NETHERLANDS PRIVATE EQUITY VIII II, C.V., ayant son siège social au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 3 août 2006,

4) WARBURG PINCUS GERMANY PRIVATE EQUITY VIII, K.G., ayant son siège social au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 3 août 2006,

5) WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., ayant son siège social au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 3 août 2006,

6) WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS I, C.V., ayant son siège social au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 3 août 2006,

7) WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS II, C.V., ayant son siège social au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 3 août 2006,

8) WARBURG PINCUS GERMANY INTERNATIONAL PARTNERS, K.G., ayant son siège social au 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017, ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 3 août 2006,

étant les associés de WP FlexPack HOLDINGS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 98.442, constituée suivant acte notarié du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 225 du 25 février 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 11 mars 2004, publié au Mémorial, recueil des sociétés et associations numéro 518 du 18 mai 2004.

Les procurations, signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) représenté par cent vingt-quatre mille (124.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par paiement en espèces de trois cent cinq mille trois cents euros (EUR 305.300,-) à trois millions quatre cent cinq mille trois cents euros (EUR 3.405.300,-) par l'émission de douze mille deux cent douze (12.212) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions quatre cent cinq mille trois cents euros (EUR 3.405.300,-) représenté par cent trente-six mille deux cent douze (136.212) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Les comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) représenté par cent vingt-quatre mille (124.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par paiement en espèce de trois cent cinq mille trois cents euros (EUR 305.300,-) à trois millions quatre cent cinq mille trois cents euros (EUR 3.405.300,-) par l'émission de douze mille deux cent douze (12.212) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 25,-).

Les comparants, représentés comme dit ci-dessus, déclarent que toutes les douze mille deux cent douze (12.212) parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

	Increase	Total
1. WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY VIII, L.P.	5.917	65.933
2. WARBURG PINCUS NETHERLANDS PRIVATE EQUITY VIII I, C.V.	172	1.164
3. WARBURG PINCUS NETHERLANDS PRIVATE EQUITY VIII II, C.V.	0	744
4. WARBURG PINCUS GERMANY PRIVATE EQUITY VIII, K.G.	17	265
5. WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P.	5.853	65.125
6. WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS I, C.V.	244	1.732
7. WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS II, C.V.	0	992
8. WARBURG PINCUS GERMANY INTERNATIONAL PARTNERS, K.G.	9	257

et déclarent que toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par ces souscripteurs par un apport en numéraire afin que la somme de trois cent cinq mille trois cents euros (EUR 305.300,-) affectée au capital social soit à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associés décident la modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions quatre cent cinq mille trois cents euros (EUR 3.405.300,-) représenté par cent trente-six mille deux cent douze (136.212) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Les associés décident d'approuver le changement des statuts de la Société afin de prendre en compte l'augmentation du capital social.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de cinq mille trois cents euros (5.300,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, vol. 155S, fol. 1, case 7. – Reçu 3.053 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

G. Lecuit.

(096910.3/220/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

WP FlexPack HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.100.000,-.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 98.442.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

G. Lecuit.

(096911.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

CASSIDY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 90.721.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 août 2006 que:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096879.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 114.059.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG ONE), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 114.068 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114.059, incorporated

pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler on 31 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 842, on 27 April 2006 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to an amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500), through the issuance of three thousand (3,000) new corporate units of the Company with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

All of the three thousand (3,000) new corporate units of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total subscription price of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000).

The corporate units subscribed are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the cash contribution of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The cash contribution of seventy-five thousand Euro (EUR 75,000) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article five first paragraph of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). «The subscribed share capital is set at eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500), represented by three thousand five hundred (3,500) corporate units with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand four hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG ONE), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.068 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114.059, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler le 31 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 842, en date du 27 avril 2006.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) afin de le porter de sa valeur actuelle d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) par l'émission de trois mille (3.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'intégralité des trois mille (3.000) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'Associé Unique pour un prix total de souscription de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000).

Les parts sociales souscrites sont entièrement payées en espèces par l'Associé Unique, de telle sorte que l'apport en espèces de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) est désormais à la disposition de la Société, ce point ayant été prouvé au notaire soussigné.

L'apport en espèces de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) est affecté entièrement au capital social de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier paragraphe). «Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500), représenté par trois mille cinq cents (3.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille quatre cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, vol. 29CS, fol. 22, case 8. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(096872.3/211/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

**NEW STAR GLOBAL PROPERTY MANAGEMENT (LUXEMBOURG TWO), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 114.059.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43633 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(096873.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

CARMINE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 35.314.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 août 2006 que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet 1^{er} juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096880.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

CAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 31.641.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 août 2006 que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet 1^{er} juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096882.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

OIH ENVIRONNEMENT HOLDINGS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 119.584.

STATUTES

In the year two thousand six, on the thirteenth of September.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

OTTO INVESTMENTS HOLDING S.A., a public limited company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 73.673,

here represented by Mrs Anne-Marie Brini, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 11 September 2006.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of OIH ENVIRONNEMENT HOLDINGS EUROPE, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities and patents. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg - City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five) per share each.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman *pro tempore* of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman *pro tempore* by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31st December of each year.

Art. 15. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by OTTO INVESTMENTS HOLDING S.A., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand one hundred (2,100.-) euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Ulrich Otto, manager, whose professional address is at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - Mr Daniel Zenaty, manager, whose professional address is at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- and

2. the registered office is established at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

OTTO INVESTMENTS HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73673,

ici représentée par Mme Anne-Marie Brini, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de OIH ENVIRONNEMENT HOLDINGS EUROPE, S.à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement et pour développer ses valeurs mobilières et brevets. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit, par télégramme ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ordinaires ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par OTTO INVESTMENTS HOLDING S.A., précitée, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille cent (2.100,-) euros.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Ulrich Otto, gérant de société, dont l'adresse professionnelle est au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- M. Daniel Zenaty, gérant de société, dont l'adresse professionnelle est au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. le siège social de la société est établi à 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-M. Brini, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, vol. 155S, fol. 41, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2006.

A. Schwachtgen.

(103655.3/230/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.